

SÉCURITÉ

4

CONSEILS

POUR VIVRE AVEC
MOINS DE SOUCIS

LIMITEZ LES RISQUES, PRENEZ VOS PRÉCAUTIONS

Chez vous, en route, au travail, en ligne, ...
Il y a toujours des choses que vous pouvez faire.

PHOTO: WWW.BOSILO.NET

A la maison
Une question
de prévention



Au boulot
Moins d'accidents,
plus d'efficacité



Vivez en sécurité !



Service public fédéral
Intérieur

Des conseils sur: www.besafe.be

LE DÉFI

Monique De Knop, Présidente du Comité de Direction du SPF Intérieur, nous explique comment le service public fédéral s'attèle à **des projets qui aident le citoyen à assumer lui-même sa sécurité.**

La sécurité n'est pas seulement une mission des autorités...

Le SPF Intérieur œuvre chaque jour à des solutions durables pour améliorer la sécurité du citoyen, tant lors de petits problèmes que de grands incidents (conseillers en technoprévention : des policiers et personnel communal en matière de prévention contre le cambriolage, etc.). Jour après jour, de nombreux spécialistes et experts s'activent pour garantir autant que possible la sécurité du citoyen. Mais cela ne s'arrête pas là. Le citoyen peut également prendre lui-même des initiatives pour accroître sa sécurité. Il est de plus en plus fait appel aux organisations, entreprises de sécurité et autres acteurs pour augmenter la sécurité. Rappelons-le : se sentir soi-même en sécurité dans son environnement constitue un besoin humain fondamental.

Une maison sûre dans un quartier serein

1 Il existe de nombreux moyens pour accroître sa propre sécurité chez soi : de bonnes habitudes, de bonnes serrures, des systèmes d'alar-

me, ... Tout ceci peut aider à prévenir le cambriolage. Dans les services locaux de prévention et de police, les conseillers en technoprévention sont prêts à vous informer gratuitement sur la sécurité de votre habitation. De nombreux investissements sont même fiscalement déductibles !

La sécurité personnelle

2 La sécurité personnelle ne s'arrête toutefois pas à la porte d'entrée, ou même à la fin de la rue. La carte d'identité est par exemple un document particulièrement important. Il faut savoir que, chaque année, 150.000 Belges perdent leur carte en Belgique et à l'étranger. Les conséquences pour leur sécurité peuvent être extrêmement graves, de nombreux délits étant peut-être commis sous leur identité ! Il est donc impératif de garantir sa sécurité en cas de perte de documents personnels.

La prévention contre l'incendie

3 Chaque année, notre pays est confronté à 10.000 incendies. « connaissez-vous les conseils de la prévention incendie ? Avez-vous à la maison

«Notre action vise à assurer au maximum la sécurité de chaque citoyen»



Monique De Knop
Présidente du Comité de Direction du SPF Intérieur.

de bons détecteurs de fumée, une couverture anti-feu et un plan d'évacuation ? Savez-vous que vous devez former le 112 ou le 100 en cas d'incendie ? En qualité de service public, nous souhaitons sensibiliser le citoyen à l'importance de la prévention contre l'incendie », souligne Monique De Knop. Notre action vise à assurer au maximum la sécurité de chaque citoyen, et de l'ensemble du personnel de terrain dont les conditions de travail dépendent directement de notre département.

C'est clair. Votre sécurité peut être menacée de différentes manières, non seulement par des catastrophes, des cambriolages, la fraude à l'identité et les incendies, mais les accidents de la circulation, la cybercriminalité, les catastrophes naturelles, l'hooliganisme, etc. peuvent également représenter un danger important.

Il existe de nombreuses solutions et de nombreux experts oeuvrent chaque jour, chaque heure, à faire de votre sécurité leur priorité. Et c'est précisément pour cela que nous souhaitons œuvrer ensemble, avec vous et pour vous.



NOUS RECOMMANDONS



Emmanuel Belaïre
Responsable du département R&D à l'Intercommunale d'incendie de Liège.

PAGE 8

«Parfois il est effectivement difficile de ne pas prendre peur»

Sécurité en ligne p. 06

Dénoncer un site web illégal, c'est facile

Carte d'identité p. 09

Sécurisez vos documents

**MEDIA
PLANET**

We make our readers succeed!

SÉCURITÉ, ÉDITION 1,
SEPTEMBRE 2010

Country Director :
Christophe Demir
Editorial Manager :
Wim Hellemans

Project Manager :
Wouter D'Huys
Phone :
+32 (0)2 421 18 38
E-mail :
wouter.dhuys@mediaplanet.com

Business Developer :
Steven Desair
Phone :
+32 (0)2 421 18 25
Layout : Lili Treimann
Rédaction : Cécile Detrazegnies,
Sophie Weverbergh, Sylvie Magris
Impression & distribution :
Groupe IPM - Sodimco

Mediaplanet contact information :
Phone : +32 (0)2 421 18 20
Fax : +32 (0)2 421 18 31
E-mail : info@mediaplanet.com

Mediaplanet's business is to create new customers for our advertisers by providing readers with high-quality editorial content that motivates them to act.

ACTUALITÉ

Vie privée et sécurité

CONSEIL

1

UTILISEZ LES NOUVELLES TECHNOLOGIES



PROTÉGEZ-VOUS SUR LE NET

Question : L'utilisation des nouvelles technologies met-elle en danger votre vie privée?

Réponse : Les données diffusées sont souvent personnelles. Depuis 1992, une loi surnommée « Vie privée » veille à ce que ces informations ne puissent pas être traitées de n'importe quelle manière.

Le traitement de vos données commence par la collecte qui doit être assurée par un responsable défini et doit l'être de manière loyale et transparente. Parallèlement, en matière de sécurité, certains dispositifs sont mis en place dans les aéroports, dans les rues et dans les commerces. Ils doivent eux aussi suivre certaines règles.

Dans les aéroports

Dans les aéroports, nous sommes sans cesse surveillés, vu les tentatives d'attentats terroristes qui marquent malheureusement notre actualité. Des scanners de sécurité sont progressivement déployés dans les aéroports de nombreux pays, principalement aux Etats-Unis et au Canada. Au niveau européen, ces appareils sont encore au stade du test. En fait, ces scanners sont capables de dé-



CAMÉRAS. Depuis 2007 l'installation et l'utilisation des caméras de surveillance sont réglementées. PHOTO: WWW.SHUTTERSTOCK.COM

tecter, sur base de différentes technologies, tout objet pro-

VOS DONNÉES PERSONNELLES

La collecte de vos informations personnelles peut se faire si le responsable:

- **indique pourquoi** il souhaite obtenir ces données
- **vous transmet** ses coordonnées
- **vous informe** du nom de la personne qui les recevra

hibé métallique ou non métallique, y compris le plastique et

■ **indique que** vous avez le droit de consulter et de les rectifier

■ **signale que** vous pouvez vous opposer, sans frais, à l'utilisation de vos données à des fins de marketing direct, lors d'actions publicitaires par exemple.

les explosifs liquides, cachés dans les vêtements ou à même le corps des personnes examinées. Ces scanners offrent une véritable possibilité de renforcer la sécurité des passagers.

Les caméras

Depuis la loi Caméras du 21 mars 2007 (entrée en vigueur le 10 juin 2007), l'installation et l'utilisation des caméras de surveillance sont réglementées. La loi distingue les lieux ouverts (rue, parc,...) et fermés (magasin, banque,...). Les commerces doivent afficher un pictogramme dans leur espace et de cette manière, ils s'engagent à respecter le droit à la vie privée des personnes filmées. En rue, si une caméra balaie la rue, vous avez le droit de protester car c'est interdit. La loi permet qu'on installe une caméra à son domicile, mais celle-ci doit se limiter à surveiller la propriété. Au bureau, votre employeur est autorisé à installer des caméras de surveillance pour assurer la sécurité du personnel et exercer les contrôles nécessaires contre les tentatives de vol. Il devra en faire la déclaration auprès de la Commission de la Protection de la Vie Privée et en informer son personnel.

CÉCILE DETRAZEGNIES

name.surname@mediaplanet.com

Outre l'utilité de multiplier les mots de passe et de mettre à jour vos logiciels de protection, d'autres protections et mises en garde sont nécessaires:

→ Ne communiquez jamais d'informations personnelles, de mots de passe ou de coordonnées bancaires à la suite d'un e-mail.

→ Ne cliquez jamais sur les liens contenus dans ce genre d'e-mail.

→ Si vous désirez vérifier l'adresse, encodez le site web dans la barre d'adresses de votre système.

→ Lisez vos messages avec attention et détectez les formulations erronées ou les fautes de français.

→ Avant tout paiement en ligne, vérifiez que l'adresse commence bien par http, le « s » final signifiant que le site est sécurisé.

CÉCILE DETRAZEGNIES

name.surname@mediaplanet.com

SRC'10

Vers une Europe plus sécurisante

Sommes-nous en danger à cause de notre mode de vie ? Une mobilité de plus en plus importante des personnes et des biens, une utilisation des systèmes de communication accrue, mais également des phénomènes tel que le changement climatique forment une menace pour notre sécurité. Alors, pour surveiller les diverses menaces, nous avertir des risques, et nous protéger, nous avons besoin de la recherche et de l'innovation.

Des détecteurs (fumées, bactéries,...) ainsi que des systèmes d'alarme (produits dangereux et autres) de plus en plus précis sont développés chaque jour pour mieux nous protéger et préserver notre environnement.

En effet, l'investissement continu dans la recherche et l'innovation de nos entreprises est cruciale pour la protection de notre quotidien;

pensons au nombre de déplacements que nous faisons par semaine, à l'utilisation de divers systèmes de communication, de payment, de transfert de données, etc.

Du 22 au 24 septembre 2010, le Casino d'Ostende accueillera la 5ème édition de la « European Security Research Conference (SRC'10) », une conférence qui s'inscrit dans le programme Sécurité du 7ème programme cadre pour la recherche et le développement technologique de la Communauté Européenne.

De 2007 à 2013, la Communauté Européenne investit 1.400 millions d'euros dans ce secteur complexe et d'intérêt transversal, qui exige une approche efficace et intégrée. SRC'10 permet aux acteurs du monde de la recherche, du développement technologique et de l'innovation de déployer les développements les plus récents et importants en matière

de recherche en sécurité, et aux politiques de prendre des décisions importantes en la matière.

Durant trois jours, différentes sessions seront organisées afin de permettre aux experts d'aller à la rencontre des besoins et demandes des dirigeants et des décideurs, que ce soit au niveau des transports (terre, mer, air), de l'environnement, de la criminalité, de la santé ou encore de l'éthique.

Aujourd'hui, face aux nouvelles menaces au sein des infrastructures critiques, de la société, il faut prévenir, (sur)veiller, agir, résoudre et réagir toujours plus vite, posséder des systèmes plus performants, tout en dégageant un bon rapport qualité/prix !

SRC'10 prêtera une attention particulière aux projets impliquant les PME et les utilisateurs ; services de transport public, police, gestion des

risques naturels, contrôle des ports, etc.). Dans ce cadre, une exposition, un événement de courtage et une session de posters seront organisés. Au sein des PME, la sécurité est également synonyme d'innovation et de création d'emplois, fait non négligeable de nos jours.

La conférence est organisée dans le cadre de la Présidence belge de l'Union Européenne par la Politique Scientifique Fédérale, la Direction Générale Entreprise et Industrie de la Commission Européenne, le SPF Mobilité et Transport, le Département Economie, Science et Innovation du gouvernement Flamand et le Service public de Wallonie.

Pour en savoir plus : www.src10.be

Adresse de contact : brigitte.decadat@belspo.be

C. Detrazegnies



APERÇU PROFESSIONNEL



LES VACANCES

Quand on quitte sa maison, il faut toujours fermer la serrure de la porte d'entrée à double tour.

PHOTO: WWW.SHUTTERSTOCK.COM

De nos jours, les polices des grandes villes répertorient une dizaine de cambriolages par jour. Carine Steennot, conseiller en technoprévention à la zone de police de Bruxelles-Ouest, veille à informer les habitants, des mesures de sécurité propres à leur habitation.

Protégez votre maison

Afin d'éviter les cambriolages, la Direction générale Sécurité et Prévention a mis sur pied des cellules de technoprévention afin de mettre en garde les Belges et de leur apprendre les moyens qu'ils ont à leur disposition, pour sécuriser leur maison.

Que vous habitiez une grande ville ou dans un petit village, les cambriolages sont de plus en plus répandus et créent un certain désarroi auprès de ceux qui y sont confrontés. Pour éviter le pire, voici quelques conseils d'un conseiller en technoprévention de la zone de police de Bruxelles-Ouest, Carine Steennot.

Pratiquement

Un cambrioleur estime qu'il doit mettre de 3 à 5 minutes

pour rentrer chez vous. Pour le dissuader de s'introduire dans votre habitation, vous devez mettre en place des dispositifs qui lui prendront du temps à détecter et à déjouer. Il faut tout d'abord sécuriser votre porte d'entrée : soit vous faites placer une serrure spéciale, un verrou ou une porte blindée. Tout dépend ici de votre budget. La solution la moins chère reste la serrure avec rosace de sécurité.

Elle empêche le voleur, de s'introduire facilement dans votre maison. Ensuite, vous pouvez également protéger vos fenêtres et plus spécifiquement vos châssis, surtout s'ils sont en pvc. Là aussi, serrures et verrous sont disponibles sur le marché. Dans tous les cas, faites appel à un professionnel du placement car un dispositif mal installé ne va pas fonctionner de manière optimale.

QUOTE

Un cambrioleur estime qu'il doit mettre de 3 à 5 minutes pour rentrer chez vous, vous devez mettre en place des dispositifs qui lui prendront du temps à détecter et à déjouer.



Carine Steennot
Conseiller en technoprévention à la police de Bruxelles-Ouest.

Dans un second temps, vous pouvez également faire placer une alarme. L'alarme se déclenchera quand le cambrioleur sera déjà dans votre maison.

En ville comme à la campagne

Les cambriolages sont plus fréquents en ville qu'à la campagne mais en période de vacances, mieux vaut rester prudent. "Quand on quitte sa maison, il faut toujours fermer la porte d'entrée à double tour car deux sécurités valent mieux qu'une", précise Carine Steennot. "En votre absence, faites relever votre boîte aux lettres et ne laissez pas de petits mots à portée de n'importe quel intrus." ajoute le conseiller en technoprévention. En effet, une boîte aux lettres remplie éveille l'attention des personnes mal attentionnées.

8

CONSEILS



Conseiller en technoprévention

1 Contactez le conseiller en technoprévention de votre zone de police pour un avis gratuit. Il vous aidera à élaborer un plan de sécurisation qui vous permettra de faire le bon choix et de poser des questions ciblées.

A clé

2 Fermez (à clé) les fenêtres et portes de votre maison, garage et abri de jardin.

A l'abri des cambrioleurs

3 Dissimulez les biens attractifs et facilement transportables : gsm, matériel vidéo, informatique, etc.

Eclairage

4 Prévoyez un éclairage extérieur avec détecteur de mouvements.

Enregistrement

5 Enregistrez les numéros de série et les caractéristiques particulières de vos objets de valeur. Un formulaire d'enregistrement est disponible sur www.besafe.be rubrique « publications ».

Sécurisez vos portes

6 Installez du matériel de fermeture de sécurité : cylindre, gâche, serrures (pennez aux labels de qualité).

Sécurisez vos fenêtres

7 Optez pour des châssis avec vitrage de sécurité. Ajoutez des verrous en applique sur vos châssis

Contrôle d'accès

8 Assurez-vous que vos fenêtres n'ont pas de judas, un parlophone ou un vidéophone afin de contrôler l'identité des visiteurs.

CÉCILE DETRAZEGNIES

redactie.be@mediaplanet.com

CONSEIL

2

SÉCURISEZ VOTRE MAISON



FERMER LA PORTE
Si la porte d'entrée n'est pas bien fermée, le voleur n'aura qu'à y introduire un pied de biche pour forcer le dispositif.
PHOTO: WWW.SHUTTERSTOCK.COM



PRÉCAUTIONS SI VOUS PARTEZ EN VACANCES

Ne le criez pas sur tous les toits

→ Restez discret à propos de votre voyage, ne laissez pas de message signalant votre absence

Prévenez la police

→ Demandez une surveillance auprès de votre police locale

Dissimulez vos objets de valeur

→ Placez vos valeurs en sécurité : argent, bijoux,...

Demandez de l'aide aux voisins

→ Evitez que votre absence ne soit facilement remarquée : demandez à un ami ou voisin de relever le courrier par exemple.

Empêchez l'escalade

→ Rangez les échelles et les outils

Fermez tout

→ Fermez et vérifiez les portes, les fenêtres et les barrières.

CÉCILE DETRAZEGNIES

redactie.be@mediaplanet.com

Une question de prévention avant tout

Question: Quelles sont les bonnes habitudes que devrait suivre toute famille, en matière de sécurité?
Réponse: Lisez cet exemple et vérifiez si votre maison est bien sécurisée.

La famille D. habite une maison unifamiliale à Bruxelles. Pour les vacances, ils ont décidé de partir quinze jours et d'emmener tout le petit monde à la Côte d'Azur. Les voilà partis, papa, maman, les enfants et les deux chiens. Pendant toute l'année, hormis les vacances, la maison est gardée par les deux Labrador de la famille. Dès qu'ils voient quelqu'un approcher

de la maison, les deux chiens aboient à tue-tête et personne n'ose donc venir à proximité. Cependant, les voleurs ont tenu à l'oeil, les habitudes familiales et remarquent que les D. partent en vacances avec leurs chiens. Ils vont donc pouvoir rentrer dans leur maison, sans être importunés.

Concrètement

En plus de leurs chiens, la famille D. devrait veiller à mieux sécuriser leur maison en faisant poser une serrure efficace avec un cylindre de sécurité. Leur porte d'entrée doit être bien fermée et ne doit pas laisser entrevoir d'espace avec le

chambranle. Si c'est le cas, le voleur n'aura qu'à y introduire un pied de biche pour forcer le dispositif.

Leur boîte aux lettres doit être relevée même en leur absence et ne doit pas comporter de message destiné au facteur. L'endroit doit être éclairé le soir. La famille doit avertir la police de la zone du fait qu'elle part en vacances. Et bien sûr, elle ne doit pas cacher les clés de la maison sous le paillason ou sous tout autre objet près de la porte d'entrée ni ne doit laisser de mot indiquant leur absence. Dans le jardin, la haie doit être coupée afin de permet-

tre aux voisins, de voir s'il y a quelqu'un dans la maison.

Plus d'informations

Pour s'informer : rendez-vous sur le site www.besafe.be sur lequel vous trouverez des conseils en technoprévention et un questionnaire permettant de vérifier si votre maison est bien sécurisée. Pour ceux qui installeront un système d'alarme, une serrure spéciale ou un verrou, une réduction d'impôt de maximum 690 euros vous sera accordée ainsi qu'une prime de sécurité (dans les communes où elle est octroyée).

CÉCILE DETRAZEGNIES

redactie.be@mediaplanet.com



Soyez tranquilles, nous veillons !

Un sentiment de sécurité unique grâce au système d'alarme pour les habitations de Securitas Direct.



Le service comprend :

- Connexion permanente au centre de télésurveillance
- Interventions après alarme
- Assistance technique
- Tous les coûts de communication

A partir de 28.99 € par mois.

Déjà un système d'alarme à partir de **99€***

Contactez-nous pour une offre personnalisée au gratuit 0800/90 000 ou surfez sur notre site internet www.securitas-direct.be/sécurité pour de plus amples informations.



Direct

ACTUALITÉ

Dénoncer un site web illégal, c'est facile

CONSEIL

3

LES SERVICES DE SECOURS SONT LÀ POUR VOUS

Question: Quand je surfe sur le net, je tombe parfois sur des sites contenant des informations trompeuses ou pornographiques. Certains contacts acquis via le web me sollicitent dans le cadre d'une affaire qui me semble louche. Comment dois-je réagir?

Réponse: En tant que citoyen responsable, vous devez en parler à la police mais pour cela, il n'est pas nécessaire de vous déplacer. Rendez-vous sur le site www.ecops.be.



ECOPS. «Notre but est de permettre aux internautes de nous donner une information de départ tangible afin que nous puissions enquêter à ce sujet.»

PHOTO: PRIVÉ

Internet a ses avantages et ils sont nombreux: permettre des échanges rapides de courriers, commander en ligne, revoir des amis perdus de longue date,... Mais ces nombreuses facettes peuvent être utilisées par des personnes mal attentionnées. Au sein de la police judiciaire fédérale, une unité appelée Federal Computer Crime Unit, reçoit quotidiennement une quarantaine de dénonciations à l'encontre de la criminalité via internet et ceci depuis 2007. Luc Beirens est le chef du service et est également à la direction de la criminalité économique et financière.

L.B.: Via le site www.ecops.be, nous permettons aux citoyens de dénoncer ce qu'ils ont vu sur

la toile que ce soit en matière de pédo-pornographie, de piratage ou d'abus. Parmi les délits, citons entre autres ceux liés aux armes et explosifs, aux calomnies et diffamations, à la criminalité informatique ou hacking, aux faux documents, aux menaces, aux mœurs, à la diffusion illégale de musiques, de films ou de logiciels, ... Notre but est de permettre aux internautes de nous donner une information de départ tangible afin que nous puissions enquêter à ce sujet.

Si un internaute est victime d'une fraude informatique par exemple, peut-il enregistrer sa plainte via ecops.be?

L.B.: Ecops sert uniquement aux

dénonciations, autrement dit aux personnes qui nous informent d'un fait mais n'en sont pas les victimes. Si vous êtes victime d'une fraude informatique, vous devrez vous adresser direc-

ATTENTION AUX CRIMINELS DU WEB!

La personne mal attentionnée va tout essayer pour obtenir le maximum d'informations sur votre compte et ce, via des forums ou via des sites dits sociaux comme Facebook afin de préparer un cambriolage. Elle essaiera également de savoir ce qui vous intéresse afin de vous proposer des produits en vente intéressants mais illégaux.

tement à la police locale de votre commune qui a le soutien de 25 Computer Crime Unit régionaux. Ces personnes sont de véritables spécialistes en matière de cybercriminalité et sont habilités à réagir en cas d'infraction réelle par rapport à une personne victime. Sur Ecops, vous pouvez juste donner le signalement d'un fait que vous avez remarqué mais dont vous n'êtes pas victime! Vous pouvez d'ailleurs enregistrer les faits en ligne de manière nominative ou non.

Que se passe-t-il dans la pratique lorsqu'on dénonce un site internet illégal?

L.B.: L'unité qui s'occupe de l'infraction la prend en charge. Par exemple, pour les sites pédo-pornographiques, c'est la cellule de traites des êtres humains qui va réagir. Elle vérifiera les faits et s'ils s'avèrent véridiques et illégaux d'après la loi belge, elle déterminera l'emplacement du serveur. Dans le cas où ce dernier est en Belgique, elle se déplacera afin d'ôter le contenu illégal du serveur. S'il est à l'étranger, elle fera appel à ses collègues hors frontières belges. Les coupables seront bien sûr poursuivis.

CÉCILE DETRAZEGNIES

redactie.be@mediaplanet.com



En pratique

Le cyber-criminel est capable de tout pour vous soutirer de l'argent ou pour simplement mener ses escroqueries.

Il peut sur les réseaux sociaux, créer de faux profils et se faire passer pour une personne de votre entourage sans en être. Il peut étudier de chez lui, ses victimes potentielles. Il est aussi capable de créer un profil à votre nom ou pirater votre profil. Cela leur permettra ainsi d'accéder à vos données personnelles et à celles de vos amis et de mener ses fraudes à son aise. Il peut également nuire à votre réputation via la publication de textes ou de photos litigieuses. Si vous êtes victime, réagissez envers le criminel mais également envers le gestionnaire du réseau social et déposez plainte auprès de la police locale.

Un cyber-criminel peut détenir toute votre vie et vos amis entre ses mains. Mais les risques sont limités si :

- Vous sécurisez votre pc ;
- Vous possédez une bonne gestion de vos mots de passe ;
- Vous limitez vos données personnelles sur le web et surtout via les réseaux sociaux : moins on en sait sur vous, mieux c'est ;
- Vous restreignez l'accès à vos données personnelles : c'est possible via les sites de réseaux sociaux: profitez-en !
- Vous restez méfiants envers les messages (même ceux des amis) ou envers les applications "add-on", autrement dit "donnez-vous accès aux données?". Il vaut mieux toujours répondre par la négative que se retrouver infectés.

CÉCILE DETRAZEGNIES

redactie.be@mediaplanet.com

CÉCILE DETRAZEGNIES

redactie.be@mediaplanet.com

La confiance entre amis, cela se mérite

Retrouver des amis perdus de longue ou de courte date, avoir des infos sur la vie et les avis des uns et des autres, cela peut être amusant mais cela peut également attirer de véritables escrocs.

Sur des sites dits de réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter, la marge de réussite de tels criminels est large. En effet, qui se méfie de quelqu'un qui veut devenir votre ami et qui semble sympathique et pourquoi pas, intéressant socialement? Pourquoi ne pas ouvrir les portes de votre maison aux personnes de votre entourage et permettre à ceux que vous ne connaissez pas, de vous approcher?



EN LIGNE. Sur des sites dits de réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter, la marge réussite de tels criminels est large.

PHOTO: WWW.SHUTTERSTOCK.COM

Pour éviter le pire...

- Posez-vous d'abord la question de l'utilité d'un réseau social. Pourquoi aimeriez-vous utiliser ce réseau? Dans quel but? Que pouvez-vous y inscrire comme information, y télécharger comme photo? Sur certains sites, les informations et photos téléchargées sont les propriétés du site. Elles ne peu-

vent pas y être enlevées comme bon vous semble.

- Si vous vous y inscrivez, n'y mettez pas vos informations personnelles : les dates de vos vacances, de votre accouchement, celles de vos rendez-vous n'ont rien à faire sur le web car elles permettront d'informer les voyous en quête de futures victimes.

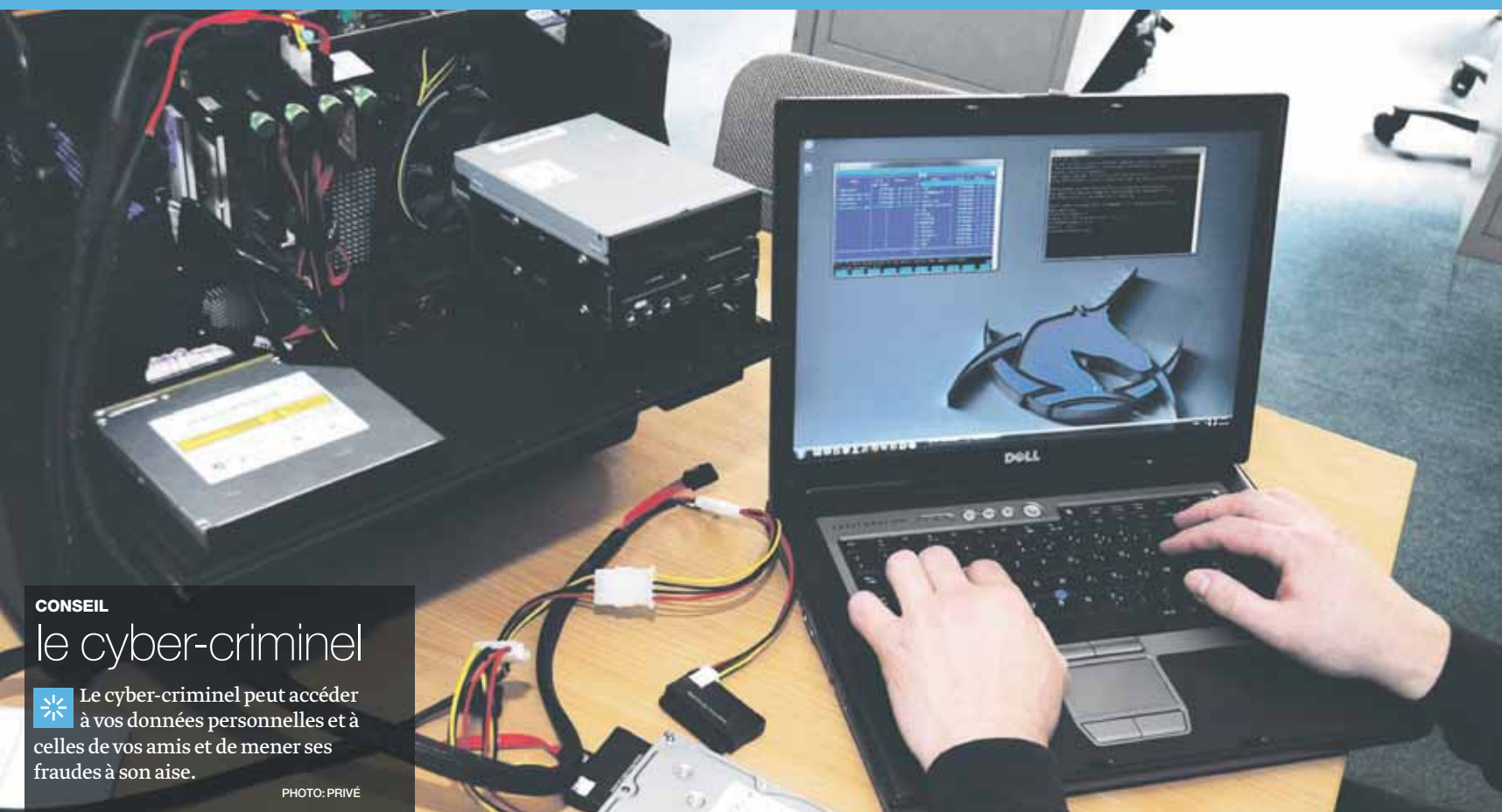
- Soyez également sélectifs avec les gens que vous acceptez comme amis et paramétrez votre compte. Certains sites permettent d'accepter seulement les amis proches : privilégiez plutôt une telle formule que celle des amis des amis.

- Si par ce système, vous faites de nouveaux amis (et c'est tant mieux), soyez méfiants : certains profitent de l'imprudence d'autres pour leur soutirer de l'argent ou pour simplement leur demander de se rendre sur un autre site web où la personne devra télécharger un programme sur son ordinateur qui sera directement infecté.

En bref, la méfiance est de mise même si l'amitié est précieuse.

INSPIRATION

SOYEZ PRUDENT



CONSEIL

le cyber-criminel

✦ Le cyber-criminel peut accéder à vos données personnelles et à celles de vos amis et de mener ses fraudes à son aise.

PHOTO: PRIVÉ



De l'investigation à l'élucidation

La Police recrute

La sécurité est au centre des préoccupations de la Police, où que l'on soit, même sur internet. Et lorsque cette sécurité est menacée, nous pouvons compter, non seulement sur le sang-froid de nos policiers, mais aussi sur leur perspicacité, leur patience et leur sens du détail. Des qualités qui leur permettent d'élucider de nombreux méfaits et parfois même de les éviter.

Si vous aussi vous possédez ces qualités, vous avez sans doute votre place parmi nous. Alors découvrez sans tarder nos possibilités de carrières car elles sont aussi variées que les responsabilités que nous vous proposons. Nos missions sont exigeantes et la sélection l'est tout autant. Mais si vous réussissez, non seulement vous jouerez un rôle essentiel dans la société, mais en plus, vous prendrez en main votre propre avenir...



www.jobpol.be ou appelez le 0800 99 505



Police

INSPIRATION



LE FEU EST FASCINANT
Les événements survenus récemment en Russie nous rappellent qu'il est également dangereux.
PHOTO: PRIVÉ



Prévoir un plan d'évacuation précis

Selon Yves Braet, sous-lieutenant à la ville de Dinant, la prévention reste le moyen le plus efficace d'éviter les incendies.

« En Belgique, la plupart des incendies sont domestiques. Au rang des causes principales d'accident, on retrouve les appareils électroménagers chauffants, l'installation électrique défectueuse et l'imprudence. »

Prévenir

« Quand on construit une maison, il faut faire une analyse des risques (en fonction du terrain, des matériaux...) et préparer un plan d'évacuation précis. Les gens qui ont des enfants ne doivent pas hésiter à leur proposer de temps à autre un exercice d'évacuation sous forme de jeu. »

Sécuriser

« Ranger les allumettes et les bougies hors de portée des enfants. Faire vérifier son installation électrique, éviter les surcharges. Ne pas fumer au lit ou dans le fauteuil mais préférer l'extérieur. Et prendre le temps de lire le mode d'emploi des appareils électroménagers. Les gestes les plus simples sont parfois les plus importants... » souligne Y. Braet.

SOPHIE WEVERBERGH

redactie.be@mediaplanet.com

L'incendie, un sujet qui ne laisse pas de glace...

Question : Comment pouvons-nous nous protéger du feu ?

Réponse : Quelques précautions élémentaires permettent de limiter grandement les risques nous explique le Lieutenant Emmanuel Belaire.

Le feu est fascinant. Les événements survenus récemment en Russie nous rappellent qu'il est également dangereux et effrayant. Face à une telle actualité, on ne peut éviter de parler prévention et sécurité. La question se pose alors : comment pouvons-nous nous protéger ? Cette question, nous l'avons posée au Lieutenant Emmanuel Belaire, responsable du département recherche et développement à l'Intercommunale d'Incendie de Liège. « La situation russe est catastrophique et d'une ampleur démesurée, constate-t-il. Dans de telles conditions, il est effectivement difficile de ne pas prendre peur. Toutefois, dans des conditions normales, et à échelle personnelle, il y a des choses que



« Parfois il est effectivement difficile de ne pas prendre peur »

Emmanuel Belaire
Intercommunale d'Incendie de Liège.

nous pouvons faire pour nous préserver. Faire entretenir son installation de chauffage, faire ramoner les conduits de cheminée, mettre son installation électrique en ordre, installer des détecteurs de fumée, éviter de fumer dans des endroits inappropriés... Ces précautions élémentaires limitent grandement le risque d'incendie. Malgré ces précautions, il arrive que l'incendie se déclare. Que faire dans ce cas-là ?

La guerre du feu

« Une situation n'est pas l'autre, rappelle E. Belaire. Néanmoins, il existe quelques règles à observer lorsqu'on est bloqué dans un bâtiment en feu : fermer la porte de

la pièce où l'on se trouve et l'entourer de linges humides. A l'arrivée des pompiers, signaler sa présence à une fenêtre et attendre que l'on vienne vous chercher. Surtout ne pas s'aventurer dans des couloirs enfumés ! La mort par asphyxie est la première cause de décès lors des incendies. Lorsqu'une personne est victime de la fumée, dégager ses voies respiratoires et la mettre en position latérale de sécurité. Pour une personne brûlée, verser de l'eau tiède sur les brûlures et attendre les secours médicaux. »

Maison passive : inoffensive ?

« La maison passive a pour ob-

jectif l'économie d'énergie. En matière de chauffage, cela se traduit par une isolation renforcée de façon à éviter les pertes de chaleur. En d'autres mots, le but de la maison passive est de freiner la sortie de chaleur et l'entrée d'air. En cas d'incendie, le feu manque donc d'air et d'oxygène. La chaleur, quant à elle, s'accumule et la température augmente. Lors de l'arrivée des pompiers, les fumées hautement inflammables ont atteint une température supérieure à leur température d'auto-inflammation. Il ne manque que l'air pour que ces fumées s'enflamment. Quand les pompiers entrent dans le bâtiment, l'air entre avec eux et la fumée s'enflamme. Cette inflammation explosive, dénommée Backdraft, peut être très violente. »

Pour suivre les changements de la société, les pompiers suivent régulièrement des formations.

SOPHIE WEVERBERGH

redactie.be@mediaplanet.com

Sapeur-pompier : plus qu'un métier, une passion, ...

les services d'incendie recrutent des pompiers volontaires et professionnels

plus de renseignements auprès de votre administration communale



ACTUALITÉ

Vos documents d'identité à l'abri

Question: Que faire lorsque vous vous faites voler vos documents d'identité?

Réponse: Le premier réflexe est de vous rendre au poste de police le plus proche pour déclarer le délit. Il est également possible de téléphoner au 00800 2123 2123 pour informer les instances officielles et ceci dans les plus brefs délais et à partir de n'importe quel pays.

Grâce à votre enregistrement via ce numéro de téléphone gratuit relié aux services officiels, vous pourrez vous protéger et permettre à n'importe qui de détecter un document volé et même un faux document. Mais pour vous aussi, un tel service peut être utile : votre carte d'identité, votre passeport ou même votre titre de séjour (avec modèle à puce) belge a été perdu ou volé? Téléphonnez gratuitement au numéro 00800 2123 2123 et bloquez ces documents. Vous éviterez ainsi tout usage frauduleux de vos papiers. Le service s'appelle Doc Stop et est tout à fait gratuit. Il est disponible 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Bien sûr, après cet appel, rendez-vous au poste de police le plus proche du lieu du vol ou à votre commissariat local pour acter votre déclaration et avoir un document officiel de la perte ou du vol.

Une semaine pour annuler

Par la suite, Doc Stop vous enverra un courrier vous confirmant votre signalement de perte ou de vol. Si vous retrouvez vos papiers, vous disposerez à partir de votre appel, de 7 jours pour annuler votre déclaration. Dans le cas contraire, le document d'identité sera ratifié et



PERDU? Si votre document d'identité est perdu, appelez Doc Stop. Comme ça vous éviterez l'usage frauduleux. PHOTO: WWW.SHUTTERSTOCK.COM

PROTÉGEZ VOTRE COMMERCE

Si vous êtes responsable d'un commerce dans lequel la demande de documents officiels à vos clients est indispensable (comme une agence bancaire ou de location, un opérateur téléphonique), mieux vaut vous prémunir contre les fraudes à l'identité.

Pour cela, rendez-vous sur www.checkdoc.be et vérifiez gratuitement en temps

réel, si le document d'identité belge qu'on vous présente, n'est pas volé, périmé ou non valide.

Deux systèmes existent, le tout est de s'enregistrer en ligne et de suivre les différentes étapes. Checkdoc.be a été développé par le SPF Intérieur, le SPF Affaires étrangères, le Commerce Extérieur, la Coopération au développement et la Police Fédérale.

vous devrez en demander un autre auprès de votre administration communale. Pour plus d'informations sur ce système ingénieux, que vous soyez particulier ou professionnel sujet à être confronté aux faux documents ou autres, vous pouvez bien sûr vous rendre sur le site internet www.checkdock.be et prendre tous les renseignements nécessaires.

Les "super-pouvoirs" de la Kids-ID

La Kids-ID est une pièce d'identité électronique pour les enfants belges de moins de douze ans:

- Ce document a l'avantage de pouvoir permettre à votre enfant, de voyager à l'étranger, muni de ses documents d'identité. Elle remplace l'ancienne carte blanche. De plus, la Kids-ID est munie d'une puce et d'un code ID.

- Elle peut donc servir comme carte de bibliothèque, pour l'abonnement de votre enfant à la piscine ou à un club de sport.

- De plus, sur cette carte figure également un numéro d'urgence d'un système général au cas où l'enfant a un accident ou a, tout simplement besoin d'aide. Les parents peuvent y encoder une liste de 7 numéros de téléphones maximum, classés par ordre d'importance. Elle offre donc une protection supplémentaire à votre enfant.

En cas de perte, comme pour les cartes d'identité des plus de 12 ans, vous pourrez téléphoner au 00800 2123 2123 et bénéficier des mêmes avantages que ceux expliqués dans la première partie de cet article.

CÉCILE DETRAZEGNIES
redactie.be@mediaplanet.com

3

TUYAUX PRATIQUES POUR LA KID'S ID



1 Le délai

1 Pour obtenir une carte d'identité Kid's ID, le délai est de 2 à 3 semaines, selon la commune dans laquelle vous habitez. Une seule société en Belgique fabrique la carte et la livraison se fait via courrier.

2 Numéros d'urgence

2 Si quelqu'un lit la carte Kid's ID de votre enfant, il pourra appeler l'un des numéros d'urgence répertoriés au sein de la carte afin d'informer les parents et les proches de l'enfant.

3 Allo Parents

3 L'enfant doit porter la Kid's ID sur lui en permanence. Mais il peut également porter une chaîne, un bracelet sur lequel figurera le numéro d'Allo Parents (078/150.350) et son numéro de registre national. En composant le numéro d'Allo Parents et en introduisant le numéro de registre national, la personne qui trouvera votre enfant sera directement déviée vers le numéro des parents, et ensuite les numéros des 6 autres proches de l'enfant répertoriés.

CÉCILE DETRAZEGNIES
redactie.be@mediaplanet.com



Document d'identité volé ou perdu?
Prévenez tout abus en appelant le numéro gratuit

DOC STOP 24/24
00800 2123 2123
+32 2 518 2123



ACTUALITÉ

Avis aux consommateurs

■ **Question :** Épiceries, Night Shop, supermarchés, restaurants... La nourriture est partout. Comment est-elle contrôlée ?

■ **Réponse :** Vinciane Bille, contrôleur AFSCA (Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire) répond à nos questions.

■ **En quoi consiste la mission de contrôleur alimentaire ?**

« On va sur le terrain ; directement chez l'opérateur (agriculteur, fabricant, restaurateur). Le contrôle s'effectue sur plusieurs plans : hygiène, respect des lois sur le tabagisme, étiquetage. Nous travaillons avec des checklists reprenant précisément tous les points que nous devons vérifier. »

■ **Que faites-vous en cas de non respect d'un critère de qualité ?**

« Il y a plusieurs cas de figure.



TEMPÉRATURE. Quand vous faites vos courses, faites attention aux températures!

PHOTO: PRIVÉ

1er cas : la situation est assez bonne (propreté et températures correctes). On ne recontrôle pas. 2ème cas : la situation n'est pas trop grave. On envoie un avertissement et on donne un délai au commerçant pour se mettre en ordre, ensuite, on recontrôle. 3ème cas : la situa-

tion est grave (endroit sale, problème de température). On envoie un procès-verbal et on recontrôle. »

■ **Que faites-vous en cas de danger pour le consommateur ?**

« Si les problèmes sont liés aux

températures ou aux dates de péremption, nous saisissons la marchandise pour destruction. Dans un cas extrême, nous suspendons l'activité de l'établissement. »

■ **Etes-vous régulièrement contrainte de suspendre l'activité d'un établissement ?**

« J'ai suspendu 14 commerces depuis le début de cette année.

■ **Le point sur la température**

« Quand vous faites vos courses, faites attention aux températures : -18°C pour les surgelés, 4°C pour la viande hachée et la volaille, 7°C pour le reste. Lors du transport, rangez vos achats dans un sac isotherme. Pensez à mettre vos produits au frigo dès votre retour chez vous. » V. Bille.

SOPHIE WEVERBERGH

redactie.be@mediaplanet.com



LE POINT SUR LA TEMPÉRATURE



➔ « Quand vous faites vos courses, faites attention aux températures : -18°C pour les surgelés, 4°C pour la viande hachée et la volaille, 7°C pour le reste. Lors du transport, rangez vos achats dans un sac isotherme. Pensez à mettre vos produits au frigo dès votre retour chez vous. » V. Bille.

AFSCA, l'efficacité mise au service de la sécurité

Au rang des acronymes qui se doivent d'être déchiffrés figure AFSCA : Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire. Créée en 1999 lors de la crise de la dioxine, l'agence travaille au maintien d'une chaîne alimentaire saine et sûre pour tous les citoyens de Belgique. Monsieur Pierre Cassart, porte-parole à l'AFSCA, évoque pour nous ce travail.

« L'AFSCA s'inscrit comme l'outil moderne du contrôle de toute la chaîne alimentaire en Belgique et est placée sous tutelle d'un ministre fédéral (actuellement la Ministre de l'Agriculture). La palette de ses missions s'étend de la ferme à l'assiette du consommateur. Ses compétences couvrent donc également la lutte contre les maladies des animaux et des plantes ainsi que le bien-être des animaux de rente. En somme, tous les secteurs où la sécurité alimentaire doit être contrôlée tombent sous la compétence de l'AFSCA. »

STRUCTURE D'ENVERGURE

« L'AFSCA dispose de cinq laboratoires répartis dans le pays (Tervuren, Gentbrugge, Melle, Liège et Gembloux). Pour mener à bien ses missions, l'agence emploie quelque 1300 agents et 650 vétérinaires indépendants; et s'est adjoint deux comités. Un comité scientifique rendant des avis concernant l'évaluation des risques et un comité consultatif étudiant l'impact des actions de l'agence sur le terrain. »

TRANSPARENCE

« L'Agence développe une politique de concertation avec les fédérations professionnelles. Toute la politique l'Agence est discutée avec les secteurs concernés et les associations de consommateurs.



L'Agence poursuit aussi des objectifs d'information via son site internet www.afsca.be et ses publications. »

EFFICACITÉ

« L'AFSCA a dix ans d'existence, l'occasion est donnée de dresser un bilan ! Une enquête de satisfaction menée récemment auprès de plus de 28.000 opérateurs dont l'activité est contrôlée par l'Agence a montré que 9 opérateurs sur 10 étaient satisfaits du travail de l'Agence et de ses collaborateurs. La synthèse des résultats est disponible sur notre site internet. »

SÉCURITÉ

« Une chose est certaine, la qualité sanitaire

de notre alimentation n'a jamais été aussi sûre qu'actuellement. Même si quelques accidents arrivent (et nous sommes là pour résoudre ces problèmes) le consommateur peut avoir confiance dans les denrées mises à sa disposition. »

POINT DE CONTACT

« Le 0800 13 550 est un numéro gratuit, mis à la disposition de tous les consommateurs. Par ce canal, la possibilité leur est offerte de poser des questions sur la sécurité de leur alimentation ou, cas échéant, de déposer une plainte relative à la sécurité sanitaire d'un établissement ou d'un produit. Un suivi adapté est accordé à toutes les questions et plaintes. Chaque année plus de 3000 plaintes et 8000 questions sont ainsi traitées. »



INFOS PRATIQUES

Courriel: pointdecontact@afsca.be
Tél.: 0800 13 550 (du lundi au vendredi de 9h à 17h)
Fax: 02 211 82 60 ou 0800 24 177
AFSCA - Point de contact
Centre administratif Botanique
Food Safety Center, local 08/818
Boulevard du Jardin Botanique 55
B-1000 BRUXELLES

APERÇU PROFESSIONNEL

CONSEIL

4

ÉVITEZ LES ACCIDENTS AU TRAVAIL

La sécurité reflète la santé d'une société

Question : La sécurité sur le lieu de travail est-elle un combat permanent ?

Réponse : Oui, et pourtant, elle est un bénéfice pour les employeurs comme pour les employés.

L'amélioration de la sécurité et du bien-être au travail est une obligation légale. Mais il y a aussi des incitants économiques. La production et la livraison de services de qualité va de pair avec une bonne gestion de la sécurité. Les explications de Kris Meertens, responsable pour la sécurité sur le lieu de travail à la Fédération des Entreprises de Belgique.

Peut-on évaluer le coût des assurances obligatoires ?

Dans certains secteurs, il peut atteindre jusqu'à sept, voire huit pour cent de la masse salariale. Les accidents ne vont pas toujours de pair avec les lésions corporelles, on vise aussi les petits accidents, avec dommages aux biens. Le problème, dans ce cas est l'interruption dans la chaîne de production et la perte de matériel.

Cela joue sur le moral des travailleurs ?

Oui, bien sûr, il y a l'aspect mo-



Kris Meertens
Responsable pour la sécurité sur le lieu de travail à la Fédération des Entreprises de Belgique.



PROTECTION. La protection et la prévention sur le lieu de travail concerne aussi les moyens de protection individuels.

PHOTO: WWW.SHUTTERSTOCK.COM

tion. Dans une entreprise qui investit dans la sécurité et la santé au travail, les gens sont plus motivés et plus productifs. Investir dans ce secteur est une opportunité à court terme et une nécessité à long terme. Tout employeur est tenu de promouvoir le bien-être au sein de son entreprise. Cela passe par la prévention des risques, des moyens collectifs et individuels de protection, ou encore la formation et l'information des travailleurs.

Selon les statistiques, la moitié des entreprises victimes d'incendie sont en avenue de

faillite dans les trois ans qui suivent l'accident. C'est dire si cela reflète la santé d'une entreprise.

FAITS

■ **Le Fonds des accidents du travail** a enregistré en 2009 145.546 accidents dans le secteur privé, soit une baisse de 11,9 % par rapport à 2008.

■ **Ce recul serait dû** aux actions de prévention menées par les différents acteurs mais aussi à la crise économique qui entraîne une diminution des heures prestées.

La protection et la prévention sur le lieu de travail concerne aussi les moyens de protection individuels. Mais, sur ce point, on doit encore trop souvent faire face aux comportements de travailleurs qui se prennent pour des cow-boy invulnérables et intouchables. Il y a encore un long chemin à parcourir. En 2007 on a compté plus de 180 000 accidents du travail dont plus de 15 000 ont entraîné une incapacité permanente.

SYLVIE MAGRIS

redactie.be@mediaplanet.com



Ces entreprises où il fait bon vivre

Pour rendre la vie plus facile, certaines entreprises mettent à disposition des services qui flirtent avec le quatre étoiles.

Aujourd'hui l'entreprise est un lieu qui compte beaucoup pour les salariés. Sur une journée, certains y passent plus de 10h. Chez Nike, à Beaverton, dans l'Oregon, les salariés disposent d'une salle de sport. Classique, me direz-vous ? Et bien, chez Google, la nourriture et les repas sont gratuits, il y a des partys toutes les semaines avec des groupes de musique invités et si vous venez d'avoir un bébé, Google vous rembourse 500 dollars de nourriture à emporter pour les premières semaines.

A quand une entreprise-ville ? La limite entre la vie privée et la vie publique va-t-elle être bafouée ? C'est à voir, si ce n'est déjà vu.

SYLVIE MAGRIS

redactie.be@mediaplanet.com



Sécurité de la sous-traitance – VCA – BeSaCC

Alors qu'autrefois, l'employeur attirait surtout l'attention des entreprises sur la sécurité et la santé de leurs propres travailleurs, la Loi sur le Bien-être du 4 août 1996 a étendu le champ de vision aux travaux avec des tiers. Dans ces situations, il faut en effet conclure des accords pour garantir la sécurité, la santé et le bien-être de toutes les personnes concernées. Le donneur d'ordre doit veiller à ce que l'exécutant (l'entrepreneur ou le sous-traitant) respecte les mesures de prévention nécessaires lors de l'exécution des travaux.

De plus, chaque donneur d'ordre a l'obligation de repousser les entrepreneurs peu sûrs. La loi n'indique pas comment procéder. C'est au donneur d'ordre de trouver la manière appropriée.

L'une des possibilités dont il dispose est de faire appel à des entrepreneurs qui possèdent un certificat VCA ou une attestation BeSaCC. Ces deux systèmes sont gérés en Belgique par l'asbl BeSaCC-VCA.

www.vca-besacc.be

- découvrir des nouvelles
- chercher des formations VCA
- chercher des entreprises VCA ou BeSaCC
- chercher des diplômes
- chercher des documents





Cobelguard Group offre **la sécurité des personnes par des personnes**: par leurs missions de gardiennage, nos agents non armés assurent la sécurité sur votre terrain. **Le meilleur service** pour nos clients et nos collaborateurs: notre point d'honneur au quotidien! Cobelguard offre un grand nombre de **services de gardiennage**: le gardiennage statique, la prévention du vol à l'étalage, le gardiennage avec chien, les patrouilles, la réception de jour et de nuit, ... Positionné 3^{ème} sur le marché belge, Cobelguard **recherche** aujourd'hui plusieurs **talents & spécialistes** (h/f) désireux d'évoluer et de renforcer l'équipe de 1400 collaborateurs motivés pour la région bruxelloise et à un niveau national:

Management Trainees

Cobelguard a élaboré un stage pour que des débutants universitaires et doués avec une mentalité active se développent en Field Managers. Le stage est une combinaison de travail et études, où le travail est un vrai job sur le terrain, et les études sont conçues dans un trajet de formation structurée. Cobelguard recherche des Management Trainees pour la région de Liège et des personnes bilingues pour la région Bruxelles – Hainaut.

Agents de magasins (Bruxelles centre)

Vous fournissez un service de qualité avec le sourire. Toujours attentif à la clientèle, vous soignez le gardiennage dans un des plus grands magasins de luxe en Belgique. Vous avez la formation légale nécessaire. Bilinguisme est un atout mais pas une exigence. Vous avez un profil imposant, sportif et dynamique.

Portiers (Bruxelles centre)

Notre client prestigieux accueille une masse de clients chaque jour. Vous êtes responsable pour un bon déroulement de la sécurité dans ce contexte. Aucun voleur se dérobe à votre vue. Grâce à votre intervention ferme et discrète, toute situation de conflit est étouffée immédiatement. Vous avez un profil imposant, sportif et dynamique. Vous avez la formation légale nécessaire du secteur.

Opérateurs - dispatchers (Brabant Wallon)

Vous faites fonction de filtre nocturne entre le management opérationnel, notre permanence auprès du bureau central d'alarmes (Oktopus) et le terrain. Vos responsabilités recouvrent: recevoir les appels et alarmes des clients et agents, gardiennage à distance avec caméras, et quelques tâches administratives.

L'ordinateur a aucun secret pour vous, vous êtes parfaitement bilingue (N/F), vous êtes un starter universitaire ou vous avez au minimum 5 ans d'expérience dans le secteur.

Agents Industriels & Bâtiments (région Bruxelles)

Grâce à votre attitude professionnelle, notre client peut être sûr de la sécurité dans son bâtiment ou sur son site industriel. Avec persuasion vous prenez la responsabilité pour l'accueil et la sécurité du personnel, les fournisseurs et les visiteurs. Vous maîtrisez l'ordinateur et les programmes courants, vous êtes bilingue néerlandais-français. Vous êtes flexible et vous travaillez en équipe.

Nous vous offrons un salaire compétitif lié à vos compétences, le travail en équipe dans une société dynamique et en pleine croissance, un programme de formation bien élaboré à un niveau personnel.

Intéressé(e)?

Retrouvez tous nos postes vacants sur www.jobs.cobelguard.be et postulez en ligne par le formulaire de demande d'emploi.

